

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

ON S'ABONNE :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT PAITES  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées  
sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
Chez M. HAYAS-LAFFITE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

18 Octobre 1875.

Bulletin politique.

Les différentes fractions parlementaires  
semblent aujourd'hui d'accord pour presser  
l'accomplissement des derniers travaux de  
l'Assemblée ; celles mêmes qui doivent le  
plus redouter la dissolution et ses suites re-  
connaissent qu'un long ajournement n'est  
plus possible, et elles se soumettent bon gré  
mal gré à l'inévitable nécessité.

Il était question d'une demande d'inter-  
pellation sur la politique générale du cabi-  
net, qui devait être déposée par les gauches  
à la reprise de la session. Les déclarations  
qui viennent d'être publiées dans les jour-  
naux républicains montrent que ce projet  
est abandonné. L'organe des intransigeants,  
l'Événement, fait, il est vrai, remarquer que  
les gauches, n'ayant pas encore délibéré sur  
cette question de tactique, il est difficile de  
dire quelle sera la ligne de conduite adoptée ;  
mais cette réserve est de pure forme, et l'É-  
vénement s'empresse d'ajouter :

« Il est à présumer toutefois que les répu-  
blicains ne feront pas d'opposition à la  
proposition de M. Buffet, laquelle semble  
indiquer de la part du gouvernement le  
projet bien arrêté de provoquer la disso-  
lution et de procéder, avant la fin de l'an-  
née 1875, aux élections générales. »

En effet, le vice-président du conseil s'est  
arrangé de manière à faire cesser toutes les  
hésitations. Il a choisi et déterminé lui-mê-  
me le terrain sur lequel devra se livrer la ba-  
taille qui décidera du sort du cabinet. Cette  
démarche résout la question, car les gauches,  
en déposant dans de telles conditions leur  
demande d'interpellation se préparaient  
un échec certain. Elles s'exposaient d'ail-  
leurs à voir se renouveler l'accusation déjà  
lançée contre elles de ne pas être sincères

lorsqu'elles réclament une prompte dissolu-  
tion de l'Assemblée actuelle.

Cette accusation peut être juste, si elle  
vise les « modérés » de la coalition du 25  
février ; pour ce qui regarde les radicaux,  
elle offre peu de vraisemblance, ceux-ci  
n'ayant aucun intérêt à retarder le jour de  
leur succès. Encore ne doivent-ils vou-  
loir rien faire qui puisse la rendre plau-  
sible.

Il n'est donc plus douteux que la lutte dé-  
cisive s'engagera sur la loi électorale ; puis  
viendra la triple question du mode de nomi-  
nation des maires, de la levée de l'état de  
siège et du régime de la presse.

Que fera le centre gauche ? Restera-t-il  
obstinément fidèle à son alliance avec les  
gauches, ou bien le gouvernement trouvera-  
t-il les moyens de l'amener à composition ?  
Telle est la question qui occupe toute la  
presse, et si mesquine qu'elle soit par elle-  
même, il n'est pas contestable que la solu-  
tion qu'elle recevra ne présente quelque im-  
portance, en raison des conséquences qu'elle  
entraînera.

Il y a bien, de la part de certains jour-  
naux rattachés au centre gauche, des vellé-  
tés de révolte contre l'autorité un peu ty-  
rannique des gauches, et le programme dé-  
veloppé par M. Jules Simon n'est pas unani-  
mement adopté. Mais le gros du parti pa-  
rait décidé à ne point démentir l'ancien mi-  
nistre de M. Thiers et à voter résolument  
avec les autres fractions républicaines jus-  
qu'à l'époque où se séparera l'Assemblée.  
On invoque les principes pour repousser les  
avances et les sollicitations du centre droit,  
ce qui signifie que, tout considéré, on juge  
plus avantageux, au point de vue des réélec-  
tions, de rester avec les radicaux.

C'est dans ce sens que le journal l'Aube,  
dont on connaît les relations avec M. Casim-  
ir Périer, vient de se prononcer :

« Comment, a-t-il dit, serions-nous con-  
duits à nous séparer de nos alliés pour nous  
unir à des hommes qui n'ont jamais cessé  
d'être nos adversaires ? Est-ce une défection  
qu'ils nous proposent ? Est-ce leur propre  
défection qu'ils sont en train d'esquisser ?

Si nous allions à eux, il faudrait nécessaire-  
ment que nous adoptassions leurs principes  
ou qu'ils adoptassent les nôtres.

» Dans le premier cas, nous serions sin-  
gulièrement embarrassés, car, en réalité,  
les principes de M. de Broglie ne sont pas  
ceux de M. Buffet, qui ne sont pas ceux de  
M. Batbie, qui ne sont pas ceux de M. de  
Kerdrel. Il pèse sur le parti « conservateur »  
une telle fatalité qu'il résume toutes les opi-  
nions et qu'il n'ose en avouer une seule.  
Qu'irions-nous faire dans cette Babel ? A  
quelle fenêtre ou à quel créneau nous place-  
rions-nous ?

» . . . . Nous ne pouvons déceimment con-  
sidérer comme sérieuse la proposition que  
semblent nous faire les feuilles de l'ex-ordre  
moral. Notez que nous ne prenons point la  
question de haut, que nous ne parlons ni de  
notre patriotisme, ni de nos convictions, ni  
de l'injure qu'on nous fait en nous juge-  
ant capables de renoncer à celles-ci et de  
nous peu soucier de celui-là. Nous raison-  
nons pratiquement, terre-à-terre ; et, à ce  
point de vue, la défection du centre gauche,  
loin de procurer à ce groupe le moindre bé-  
néfice, ne servirait qu'à le couvrir de ridicule. »

Il y a tout lieu de croire que la pensée et  
les résolutions de la grande majorité du  
centre gauche sont exprimées dans cet ar-  
ticle de l'Aube.

Si l'on tient compte, d'autre part, de la  
divergence des opinions qui existe dans  
l'ancienne majorité parlementaire sur la  
question spéciale qui va se poser dès la ren-  
trée, on voit dans quelle situation va se trou-  
ver placé le gouvernement.

Il prend lui-même l'initiative de la lutte,  
et veut qu'elle s'engage sur ce terrain.

A-t-il donc des motifs inconnus d'espé-  
rer qu'elle lui sera favorable ? Nous sau-  
rons bientôt sur quoi sont fondées ses espé-  
rances.

Chronique générale.

Par décret du 15 octobre, rendu sur la

proposition du vice-président du conseil,  
ministre de l'intérieur :

M. Ducros, préfet du Rhône, a été nommé  
directeur du service de l'Algérie au ministère  
de l'intérieur.

M. Jaillant, directeur de l'administration  
pénitentiaire, a été admis, sur sa demande,  
à faire valoir ses droits à la retraite et nom-  
mé directeur honoraire.

M. Choppin, préfet de l'Oise, a été nommé  
directeur de l'administration pénitentiaire,  
en remplacement de M. Jaillant.

Par décret du 15 octobre, rendu sur la  
proposition du garde des sceaux, ministre  
de la justice, M. Ducros, directeur du ser-  
vice de l'Algérie, a été nommé conseiller  
d'Etat en service extraordinaire, en rempla-  
cement de M. Godelle, nommé avocat gé-  
néral à la cour de cassation.

Par décret du 15 octobre, rendu sur la  
rapport du ministre des finances, M. Sau-  
vage, préfet du département de l'Ariège, est  
nommé receveur particulier des finances de  
l'arrondissement de Rocroi (Ardennes), en  
remplacement de M. Tassin, qui a reçu une  
autre destination.

Son cautionnement est fixé à la somme de  
soixante mille francs (60,000 fr.).

Par décret du 15 octobre, rendu sur la  
proposition du vice-président du conseil,  
ministre de l'intérieur :

M. Welche, conseiller d'Etat honoraire,  
préfet de la Loire-Inférieure, a été nommé  
préfet du département du Rhône, en rem-  
placement de M. Ducros, nommé directeur  
du service de l'Algérie au ministère de l'in-  
térieur.

M. le vicomte Malher, préfet de Saône-et-  
Loire, a été nommé préfet du département  
de la Loire-Inférieure, en remplacement de  
M. Welche.

M. Degrand, préfet du Tarn, a été nommé  
préfet du département de Saône-et-Loire, en  
remplacement de M. le vicomte Malher.

M. Gizolme, préfet des Pyrénées-Orien-  
tales, a été nommé préfet du département du  
Tarn, en remplacement de M. Degrand.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

TOUJOURS SEUL, SEULE PARTOUT

HISTOIRE D'UN COURONNEMENT.

I.

Le 24 juin de l'année 1741, un samedi, veille  
du cinquième dimanche après la Pentecôte, fut un  
jour mémorable pour la vieille cité de Presbourg,  
qui était encore, il y a moins d'un demi-siècle, la  
capitale du royaume de Hongrie. Avant le lever du  
soleil, il y avait déjà bruit et mouvement, même  
dans les quartiers les plus paisibles de la ville.

L'animation qui régnait au château royal, situé  
sur le sommet du contre-fort oriental de l'une des  
ramifications des Carpates, se répétait à cent  
pieds au-dessous, dans toutes les habitations rive-  
raines qui s'étendent en hémicycle devant le Da-  
nube, limite naturelle de Presbourg.

L'événement du jour justifiait pleinement ce  
grand émoi de la population presbourgeoise, émoi  
qui redoubla d'intensité quand le clocher gothique  
de Saint-Martin des Franciscains, ainsi que les

sonneries du monastère des Capucins, du couvent  
des Ursulines et de l'église des Jésuites, mêlant  
leur bruit à celui des salves d'artillerie de la cita-  
delle, eurent annoncé, au branle de toutes leurs  
cloches, la bienvenue de l'archiduchesse Marie-  
Thérèse. Celle-ci, longtemps retenue à Vienne par  
suite de l'opposition que lui avaient suscitée ses  
ennemis les électeurs de Saxe et de Bavière, ligés  
contre elle avec les rois de Prusse, d'Espagne et  
de Sardaigne, arrivait enfin à Presbourg pour se  
faire couronner reine, ou plutôt, suivant la formule  
populaire, roi de Hongrie.

La cérémonie du couronnement, qui était fixée  
au lendemain dimanche, avait attiré en foule, de  
toutes les parties du royaume, nobles et paysans  
magyars, artisans et bourgeois allemands, mar-  
chands et cultivateurs slovaques. Les uns voiturés  
dans leurs chars de campagne ou campés sur  
leurs petits chevaux hongrois, et les autres chemi-  
nant à pied, gravissaient les rues étroites qui mènent  
à pic des quartiers d'en bas à la ville haute.

Ceux de ces milliers de voyageurs qui ne s'étaient  
pas, à l'avance, assurés d'un gîte, erraient par ici  
et par là, afin de pouvoir s'abriter sous le toit de  
l'une des treize cents maisons dont se composait  
alors la plus grande ville de la Hongrie. Mais c'était  
pour les solliciteurs peine perdue ; ils allaient en  
vain frapper de porte en porte ; même à prix d'or,  
on ne trouvait nulle part aucune place à prendre ;

chaque coin et recoin avait son occupant, de sorte  
que le plus grand nombre des curieux venus du  
dehors n'eut pour se reposer du voyage et dormir,  
durant la nuit suivante, que le pavé des deux places  
publiques ou les cent quinze marches de pierre qui  
mènent à la citadelle, ou bien encore, mais plus  
haut, à l'est, l'herbe de la grande plaine où le re-  
gard se perd dans la perspective.

Si l'on ajoute à l'agitation bruyante produite par  
cette incalculable affluence de voyageurs l'incen-  
sant va-et-vient des artisans chargés d'achever les  
travaux d'ornementation qui restaient encore à exé-  
cuter tant à la cathédrale et dans les appartements  
du palais que sur le parcours de la procession  
royale, on comprendra que Presbourg dut compter  
parmi les grandes journées dont une ville garde le  
souvenir, celle qui précéda le couronnement de  
Marie-Thérèse.

A quelques pas de la porte Saint-Michel, sur la-  
quelle on lit cette inscription : *Omne regnum in  
seipsum divisum desolabitur* (Tout royaume divisé  
périra), un vigneron du plateau qui regarde l'ouest,  
spéculant sur la circonstance, avait fait construire  
dans un terrain qu'il trouva inoccupé un vaste  
hangar. Il le meubla de tables et de bancs de bois  
qu'abritaient plus ou moins une toiture de lattes in-  
clinées bout à bout de droite à gauche, et assez es-  
pacées pour livrer passage au soleil, au vent et à  
la pluie. Le vigneron débitait là, à prix modéré et

par pots loyalement mesurés, ce vin dangereux qui  
cause aux imprudents consommateurs l'irritation  
nerveuse qu'on appelle la fièvre de Hongrie.

A peine l'intelligent spéculateur était-il installé  
qu'il vit tous ses bancs occupés et toutes ses tables  
garnies de buveurs.

Ce n'était cependant ni la qualité perfide de son  
vin ni la loyauté du mesurage qui lui valaient, dès  
le début, une aussi nombreuse clientèle ; il en était  
redevable à l'heureuse idée qu'il avait eue d'écrire  
le premier sur une enseigne : *Au Roi Marie-Thérèse*.

Autour de ces tables qui ne désemplissaient  
pas, de quoi pouvait-on parler en choquant et en  
vidant les gobelets, sinon de la solennité du lende-  
main et de celle qui devait y jouer le principal  
rôle ?

L'histoire l'atteste, elle ne comptait pas que des  
partisans, la belle et vaillante souveraine de vingt-  
quatre ans qui avait hérité de l'empereur Char-  
les VI son père les États d'Autriche, les provinces  
d'Italie, la Bohême et la Hongrie. Beaucoup d'op-  
posants, quant au royaume magyar, se refusaient à  
admettre que l'empereur défunt, en qui venait de  
s'éteindre la descendance masculine des Haps-  
bourg, eût pu se croire le droit de transmettre le  
pouvoir royal à sa fille. Il semblait à ces scrupu-  
leux formalistes que la dignité nationale serait mor-  
tellement atteinte si l'on permettait à une femme  
de siéger sur le trône qui avait été jadis occupé

M. Paul Fabre, secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, a été nommé préfet du département des Pyrénées-Orientales, en remplacement de M. Gisolme.

M. Tripier, préfet du Gers, a été nommé préfet du département de l'Oise, en remplacement de M. Choppin, nommé directeur de l'administration pénitentiaire.

M. de Valicourt d'Ambrines, sous-préfet de Riom, a été nommé préfet du département du Gers, en remplacement de M. Tripier.

M. de Biancour, sous-préfet de Reims, a été nommé préfet du département de l'Ariège, en remplacement de M. Sauvage, nommé receveur particulier des finances à Rocroi.

M. Decazes, préfet de l'Indre, a été nommé préfet du département de la Nièvre, en remplacement de M. Sazerac de Forge.

M. Sazerac de Forge, préfet de la Nièvre, a été nommé préfet du département de l'Indre, en remplacement de M. Decazes.

On lit dans l'*Echo du Velay* qu'une surveillance très-minutieuse est exercée depuis quelques jours sur toute notre frontière. Plusieurs réfugiés politiques à l'étranger, au nombre desquels se trouverait M. Ranc, ont réussi à passer en France la semaine dernière. Quelques-uns, peut-être, l'ont déjà quittée, mais on est à peu près sûr que M. Ranc a été vu, jeudi dernier, dans les environs de Lyon, et qu'il n'a pas pu repasser la frontière.

On lit également dans l'*Armonia* de Florence qu'à la suite d'avis venus de Paris, la police italienne a l'œil ouvert et surveille les démocrates français, etc., desquels on craint des tentatives de perturbation.

On écrit de la frontière allemande :

Il paraît de plus en plus certain que le but du voyage en Italie du roi de Prusse est d'arriver à une entente touchant la limitation, dans les affaires de l'Etat, des choses religieuses. Il n'est question, bien entendu, quant à présent, que d'une simple limitation ; à quand l'annulation ?

On tend si bien à l'annulation que l'entente doit aussi comprendre l'éventualité de la mort du Pape Pie IX, c'est-à-dire les mesures dites politiques à prendre en cette circonstance.

Nous devons savoir tous ce que veulent dire les mots « mesures politiques » dans l'esprit et dans le cœur des protestants francs-maçons de la Prusse. Quel est l'homme d'Etat, quel est le catholique qui puisse s'y tromper ?

Pourtant, je n'assurerais pas que certains des hommes malheureux qui ont mis jadis leur honneur à barrer le chemin au roi ne soient aujourd'hui les complaisants de la Prusse dans la campagne anti-religieuse de celle-ci. Ces hommes, qui ont préféré soutenir tout ce qui est bâtarde et tortueux plutôt que de rester droits et fièrement Français, vont-ils maintenant donner le triste specta-

cle d'une autre défaillance en se faisant les auxiliaires de la Prusse ?

Si la chose n'est pas encore, regardez-la au moins comme possible et comme en voie de l'être.

Ce qui paraît certain, c'est qu'on en est actuellement à rechercher un mode d'arrangement de la question religieuse ou papale, c'est-à-dire à discuter sur les termes de ce qu'on appelle un accordement ou accommodement.

L'Italie, en tout ceci, semble laisser faire les nouveaux amis, et peut-être ne demandait-elle encore qu'une chose : qu'on lui force la main. Elle se considère, avec quelque raison, comme l'arbitre des destinées prussiennes et du libéralisme des habiles de France, et elle s'appête à tirer parti de cette situation.

En attendant, à Milan on recevra des égaux, mais qui ne sent qu'il n'y aura d'égalité que dans les mots ? Les Prussiens y viennent en solliciteurs et ils s'en iront en obligés ; mais que leur importe, pourvu qu'ils obtiennent ce qu'il leur faut.

On lit dans l'*Union* :

Une lettre que nous recevons de Porrentruy nous apprend l'arrestation, par les autorités suisses, d'un prêtre français, M. Bernard, curé de Fesevillers (Doubs), qui se trouvait de passage dans le Jura bernois. Il séjournait depuis quelques jours dans une localité des environs de Porrentruy, lorsque des gendarmes vinrent l'arrêter, pendant qu'il célébrait la messe, à 5 heures du matin.

Il ne fut pas permis à M. Bernard de terminer la célébration du saint sacrifice. Les gendarmes le conduisirent à Porrentruy où, après huit heures d'incarcération, il fut amené devant le vice-préfet, qui ne consentit à son élargissement qu'après lui avoir fait subir un interrogatoire dans lequel ce fonctionnaire se montra d'une rare inconvenance.

D'après notre correspondant, cette arrestation d'un prêtre français est la dixième qui s'accomplit dans le Jura bernois depuis le schisme.

Une demande d'interpellation sur ce sujet a été déposée au Grand-Conseil par un député catholique, il y a déjà longtemps. Mais des atermoiements successifs ont été opposés à cette tentative de faire la lumière sur cette particularité de la persécution dirigée contre le catholicisme. Notre correspondant espère pourtant que le député dont il parle parviendra à se faire entendre dans la prochaine session, qui commencera en novembre.

Serait-il téméraire d'exprimer le désir que notre gouvernement intervint, au moins au nom de la protection due à nos nationaux, s'il ne veut ou n'ose le faire au nom du protectorat stipulé dans les traités de 1815.

Au sujet de ce protectorat, notre correspondant nous signale un précédent très-important.

En 1836, le Grand-Conseil de Berne ac-

céda aux fameuses décisions de la conférence de Bade. Cette acceptation d'un programme absolument schismatique causa une grande émotion dans le Jura bernois. Le gouvernement suisse, cherchant à étouffer les protestations des populations catholiques, fit occuper militairement le pays.

Le ministre de France, M. de Montebello, prit la défense des populations jurassiennes. Sur ses réclamations énergiques, le Grand-Conseil se résigna, dans une séance secrète, tenue le 4 juillet 1836, à désavouer des décrets à peine rendus et à revenir à l'observation des traités de 1815.

Sommes-nous donc tombés si bas que nous ne puissions pas même tenter d'imiter de loin la diplomatie, pourtant si pusillanime, du régime de 1830 ?

#### LA CIVILISATION SANS LA MORALE EST COMME UN CORPS SANS AME.

Si la civilisation vivifie l'esprit, le développe, l'enrichit de connaissances utiles et précieuses, il faut aussi convenir qu'elle dessèche le cœur, étouffe les meilleurs sentiments, paralyse les élans généreux, ternit la pureté des mœurs partout où elle passe.

Est-ce donc à dire qu'il faille rester toujours dans l'état d'ignorance où vivaient les générations primitives de l'humanité ?...

Non, certes, et je suis autant que qui que ce soit partisan du progrès ; mais il faudrait que cette civilisation, tout en suivant la route, ne dépassât pas les bornes de la morale. Il faudrait qu'elle se renfermât toujours dans les limites imposées par la sagesse divine pour que les qualités du cœur, pas plus que celles de l'esprit, ne pussent éprouver de fâcheuses atteintes.

Il faudrait que toujours elle s'appuyât sur le christianisme, sous le nom duquel a été fait tout ce qu'il y a de meilleur en ce monde, et seule base sur laquelle puissent reposer l'ordre et l'harmonie sociales.

Il faudrait d'ailleurs qu'elle obligeât la jeunesse actuelle à cette bonne éducation, à cette distinction de manières, de langage, à cette noblesse de sentiments, de caractère, à cette politesse exquise qui donnaient tant de charmes à celle de l'ancien régime, qualités précieuses presque entièrement disparues du nouveau depuis les belles réformes de 1793 et de 1848, pour faire place à un sans-gêne, à des airs sans façon, à ce jargon d'écurie ou d'estaminet d'une jeunesse oisive qui, passant sa folle existence à jouer, fumer, chasser, monter à cheval, faire courir, etc., ne sait que ce que lui apprennent de mauvais livres, d'abominables pièces de théâtre ou de dangereuses liaisons.

En effet, qui est-ce qui, depuis un demi-siècle, a le plus contribué à fausser l'esprit de cette jeunesse déseuvrée, à détruire sa bonne éducation, à troubler le repos de son âme, à surexciter ses passions si ce n'est cette littérature malsaine et destructive de tous bons sentiments ?...

Si ce n'est cette presse licencieuse et démoralisatrice dont les abus, maintes fois signalés au pouvoir, produisent sur l'esprit des classes inférieures et peu éclairées les effets les plus funestes.

Si ce n'est cette presse astucieuse et perfide qui les entraînent à l'anarchie en les prédisposant, par

de fallacieuses promesses, à commettre sans réflexion comme sans remords tous les désordres, les excès, les crimes qui en sont la conséquence inévitable.

Car l'esprit s'imprègne des lectures qu'il fait, comme l'eau prend la couleur du fond sur lequel elle coule.

Aussi que de maux graves et irréparables ont répandu dans l'esprit public les ouvrages de certains romanciers dont la beauté du style en augmente le danger !

Puis, que d'aberrations y ont propagé ces ouvrages philosophiques de certains libres-penseurs modernes ! Que d'esprits égarés, de cœurs pervers, de croyances détruites, d'illusions perdues, de liens relâchés, brisés à jamais, par suite des théories absurdes et démoralisatrices de ces littérateurs, de ces philosophes dont le faux jugement égare celui de leurs trop nombreux lecteurs !

De là, cette indifférence en matière de morale, de religion, de patriotisme.

De là, cette désagrégation entre gens d'une même nation, cette désunion fâcheuse entre amis, entre membres d'une même famille.

De là, aussi, cet intérêt personnel qui, né d'un matérialisme monstrueux, conduit l'homme à un égoïsme déplorable et lui fait, aujourd'hui plus que jamais, adopter cette odieuse maxime : *Chacun chez soi, chacun pour soi* ; et cette autre, plus odieuse encore : *Courte et bonne, c'est-à-dire pleine des jouissances les plus vives, les plus effrénées, les plus énorvantes, dût le cours de vie en être considérablement abrégé.*

Ces abominables maximes furent pendant trois mille ans celles du paganisme, et depuis dix-huit siècles le christianisme s'occupe, mais bien difficilement, tant le mal s'aggrave, à en combattre les funestes doctrines, à en réprimer les désastreuses conséquences.

P.-D.

### Etranger.

#### PRUSSE.

Le *Reichsanzeiger* vient de publier le règlement de la nouvelle organisation militaire allemande. Ce règlement est divisé en deux parties. La première partie concerne le recrutement, qui est divisé en 100 paragraphes, répartis en 15 divisions, savoir :

- 1° Organisation du recrutement ;
- 2° Conscription ;
- 3° Service actif ;
- 4° Principes concernant les dispositions du service actif ;
- 5° Rôles ;
- 6° Répartition des conscrits ;
- 7° Travaux préparatoires pour la levée annuelle ;
- 8° Révision ;
- 9° Engagements ;
- 10° Engagements dans la marine ;
- 11° Clôture de la conscription ;
- 12° Libération ;
- 13° Engagements volontaires de trois ans ;
- 14° Engagements volontaires d'un an ;
- 15° Recrutement en cas de guerre.

par le saint roi Etienne I<sup>er</sup>.

Les mécontents se croyaient d'autant plus autorisés à persévérer dans leur opposition qu'ils pouvaient s'appuyer sur l'exemple que leur donnaient plusieurs cours de l'Europe, lesquelles avaient refusé de reconnaître la pragmatique sanction, disposition souveraine de Charles VI, qui déclarait Marie-Thérèse habile à lui succéder dans tous les Etats qu'il avait gouvernés.

La divergence des opinions sur ce point important provoquait depuis six mois dans les châteaux, même dans les chaumières et jusque sur les places publiques, des discussions souvent poussées jusqu'à la querelle sanglante. Elle ne pouvait manquer de se manifester avec une certaine violence sous le hangar du vigneron où les fumées du vin trop copieusement absorbé surexcitaient la faconde des orateurs pour ou contre. Ces derniers, il faut bien le dire, étaient là, comme partout ailleurs, en minorité. L'un d'eux, à qui l'abus de l'intempérance ne permettait plus de refréner son éloquence, oubliant sous quelle enseigne il avait bu, se permit d'accompagner le nom de Marie-Thérèse d'une épithète injurieuse. Aussitôt, autour de lui, vingt bras armés, qui d'un sabre ou d'un bâton, qui d'un instrument de travail ou de labourage, se levèrent pour le pourfendre ou l'assommer.

Intimidés par cette manifestation presque unanime, les amis politiques de l'insulteur, sur lesquels

celui-ci comptait sans doute pour appuyer son dire et défendre sa personne, s'étaient prudemment esquivés. Mal en serait certainement advenu à l'homme de toute part menacé, sans l'intervention soudaine d'un vieux sous-officier.

Le hasard voulut que, passant de ce côté et séduit par l'enseigne, il pénétrât dans le cabaret au moment où l'orateur ivre croyait bien témoigner de son patriotisme en injuriant la noble jeune femme qui venait d'entrer à Presbourg au bruit des acclamations du peuple et de l'armée.

Il fallait que le survenant fût généralement connu des assistants et que le respect qu'il inspirait exerçât sur leur esprit une grande autorité, pour que l'effet de sa présence et les quelques paroles d'apaisement qu'il prononça eussent le pouvoir d'arrêter l'élan de leur légitime colère.

— Holà ! mes amis, leur dit-il, vous ne pouvez punir ce malheureux, que le vin a rendu fou, sans aller à l'encontre des droits de justice et de grâce qui appartiennent à notre glorieuse souveraine. Sachez qu'elle vient de signer le pardon de tous ceux qui l'ont offensée. Sa clémence couvre maintenant le coupable.

Celui-ci, que l'attaque furieuse de la foule indignée avait frappé de terreur, s'était élancé chantant vers le vieux sous-officier, les deux bras tendus en avant comme vers un appui et un refuge. D'une voix avinée, il balbutia :

— Merci, père Matthiany, sans vous, j'étais mort ! vous m'avez sauvé.

— Ce n'est pas moi qui te sauve, Grégorius ; c'est celle que tu as insultée.

Ayant dit cela, il n'eut besoin, pour se débarrasser de l'étreinte de l'ivrogne qui s'attachait obstinément à lui, que de le repousser doucement ; Grégorius, vaincu par l'ivresse, glissa sur le sol où aussitôt il s'endormit profondément.

Afin de prévenir, à l'égard du malencontreux orateur, toute arrière pensée de rancune de la part de ceux qui sourcillaient en le regardant dormir, le sous-officier dit en jetant un coup d'œil de compassion sur Grégorius :

— Oublions cela, mes amis ; ce n'est pas lui qui a parlé, c'est le vin. Je m'engage à lui faire crier demain avec nous : Vive Marie-Thérèse !

Or, quand Etienne Matthiany avait dit : « Je m'engage », on savait chez les Presbourgeois que c'était parole sacrée : L'influence dont il jouissait, le brave homme la devait à sa parfaite droiture et à la sûreté de son jugement. Sans être revêtu d'aucune charge officielle, il remplissait auprès de son voisinage l'emploi d'avocat consultant et d'arbitre souverain en matière de duel. Souvent invité à se prononcer par les intéressés eux-mêmes, dans un cas litigieux, le respect qu'on avait pour ses décisions faisait regarder comme cause perdue devant un tribunal régulier la réclamation qu'il dé-

clarait injuste. Il en était de même quant aux questions touchant le point d'honneur, si souvent mis en jeu chez ce peuple irritable et querelleur. Avant de se battre comme avant de plaider, on venait soumettre le fait à l'appréciation d'Etienne Matthiany ; il examinait le grief avec la même impartialité qu'il avait mise à peser le différend, et son arrêt, auquel on accordait force de loi, autorisait le combat ou désarmait les adversaires.

(La suite au prochain numéro.)

L'éditeur Schoen, Boulevard Malesherbes, à Paris, vient de mettre en vente deux nouvelles danses de E. SIMONNOT : *La Charmeuse*, valse brillante, et *La Fleur du Souvenir*, polka-mazurka.

Nous ne doutons pas du succès de ces charmantes compositions de l'auteur des polkas *Baye* et *Pâté de Chartres*, qui ont fait les délices des salons parisiens, l'hiver dernier.

Pour recevoir franco, adresser à l'éditeur 2 fr. 50 pour la valse et 2 fr. pour la mazurka.

La seconde partie, concernant le contrôle des hommes soumis aux lois militaires, contient 23 paragraphes, répartis en 5 divisions, savoir :

- 1° Organisation du contrôle ;
- 2° Engagements volontaires contractés avant le temps obligatoire ;
- 3° Fin de service dans la réserve ;
- 4° Procédés à suivre en ce qui concerne la réserve ;
- 5° Règles générales.

Ce nouveau règlement est un nouveau pas fait vers la perfection de la réorganisation militaire, déjà si admirable, due à M. le maréchal de Moltke !

On mande de Berlin au *Pall Mall* que la Serbie, obéissant à la pression exercée sur elle par les puissances du Nord, a ordonné la démobilisation de ses forces. Elle continuera, il est vrai, à faire garder la frontière; mais la milice a reçu l'ordre de rentrer dans ses foyers. Le gouvernement turc, céder à la même influence, a pareillement décrété la réduction graduelle de ses troupes massées sur la frontière serbe. On dit aussi qu'entraîné dans la même voie, le prince de la Roumanie (le prince Charles) transporterait dans le Nord le théâtre des manœuvres militaires commencées sur la frontière.

La *Gazette de Francfort*, du 14 octobre, donne des détails sur le séjour en cette ville de l'impératrice Eugénie et de son fils. Les hôtes étrangers ont visité les principaux monuments, rues et places. L'impératrice a surtout examiné la rue aux Juifs, une des curiosités de l'ancienne cité impériale.

Au Corso (la Zeil), on a reconnu la châteline de Chislehurst; une grande foule la regardait passer avec une respectueuse curiosité.

ESPAGNE.

Hendaye, 15 septembre.

Quelques émissaires venus de Saint-Sébastien ont offert aux carlistes, à prix d'or, l'entrée de plusieurs positions.

D'après l'ordre du jour du commandant général à Andoain, 405 obus ont été lancés sur Saint-Sébastien depuis le 28 septembre.

Le général Trillo, dans son rapport sur la bataille du 28, reconnaît avoir été battu; il avoue une perte de 253 hommes.

100 obus sont tombés la nuit dernière sur Saint-Sébastien; les dommages sont très-grands.

Nouvelles militaires.

Des modifications importantes viennent d'être apportées dans la tenue des généraux et officiers d'état-major attachés aux corps de cavalerie.

A l'avenir, dans les grandes manœuvres ou en campagne, les généraux placés à la

tête d'une division ou d'une brigade de cuirassiers feront usage d'un casque et d'une cuirasse du même modèle que ceux des officiers de la même arme.

Les marques distinctives du grade consisteront en deux ou trois étoiles d'argent, appliquées sur le bandeau du casque, et dans une aigrette en plume de héron, qui sera rouge pour le divisionnaire, et bleu de ciel pour le brigadier.

Les officiers d'état-major attachés à une division ou brigade de cuirassiers porteront, en campagne ou pendant les grandes manœuvres, la cuirasse et le casque des cuirassiers. Seulement, comme marque distinctive, le devant du cimier du casque sera orné d'un foudre en argent et le plumet sera tricolore.

Les officiers généraux et d'état-major, commandants ou attachés aux divisions et brigades de cavalerie légère ou de ligne, porteront le képi, monté sur une carcasse rigide en cuir.

Un article du *Journal des Débats*, signalé comme de juste par l'*Agence Havas*, qui concerne l'armée territoriale française, a provoqué des angoisses patriotiques dans toutes les rédactions nationales-libérales. Par suite de l'effet produit par cet article dans les feuilles militaires spéciales prussiennes, on trouve la réponse sous la forme que voici :

« On s'occupe activement de l'équipement du landsturm (hommes de 40 à 60 ans). Les hommes de cette catégorie de l'armée porteront une blouse bleue, faite de drap de Mecklembourg. En ce moment on fait des essais avec ce nouvel uniforme. »

Car, notez bien, chaque fois qu'un journal français donne des nouvelles militaires, les feuilles spéciales prussiennes y répondent, en nous faisant voir leur supériorité au point de vue militaire.

Chronique Locale et de l'Ouest.

PASSAGE DE TROUPES.

Un détachement de jeunes soldats de la classe de 1874 (1<sup>re</sup> portion), allant de Nantes à Limoges, couchera à Saumur dimanche prochain, 24 octobre.

On lit dans la *Semaine religieuse* :

« Nous enregistrons avec plaisir les bonnes nouvelles qui nous arrivent sur la rentrée des classes dans tous les établissements ecclésiastiques du diocèse.

« Les petits séminaires de Mongazon et de Beaupreau, les collèges de Combrée, de Saumur, de Baugé et de Doué-la-Fontaine, l'externat d'Angers, ont vu s'augmenter notablement cette année le nombre de leurs élèves. C'est que les familles comprennent mieux, dans le temps où nous vivons, l'importance de l'éducation religieuse.

« Nos collèges ecclésiastiques se sont acquis, d'ailleurs, pendant les années qui

viennent de s'écouler une réputation qui justifie toute la confiance que l'on continue de leur témoigner. Aussi ne sommes-nous pas étonnés de les voir s'ouvrir, cette année, avec un chiffre de plus de 4,500 élèves. »

On lit dans l'*Espérance du peuple*, de Nantes :

« Un de nos jeunes et intelligents concitoyens, M. Ludovic Mahot, fils de l'honorable directeur de la Compagnie d'assurance la *Nantaise*, vient de sortir de l'Ecole de cavalerie de Saumur, le premier de la promotion récente des sous-lieutenants. »

Jeudi dernier, un vieillard de 79 ans, nommé François Bisson, propriétaire aux Trois-Moutiers, a été renversé et tué par la locomotive du train n° 32, sur la ligne de Poitiers-Saumur.

Ce malheureux était borgne et sourd, ce qui fit qu'il ne vit ni n'entendit venir le train au moment où lui-même traversait le passage à niveau n° 24. La mort a été instantanée.

THEATRE D'ANGERS. — Nous apprenons, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, que M. Mertel, baryton, a été définitivement refusé par l'administration municipale. Même décision a été prise à l'égard de M. Moreau, trial, qui, comme M. Mertel, n'avait pas réuni en sa faveur les deux tiers des suffrages. Dans l'intérêt du public fréquentant le théâtre, la municipalité n'a pas voulu recevoir deux artistes contestés.

Nous donnons plus haut les nominations qui viennent d'avoir lieu dans les préfectures.

L'*Officiel* publie également tout un mouvement dans le personnel des sous-préfectures. Nous trouvons les mutations suivantes pour notre contrée :

M. Dessains, sous-préfet de Loudun, a été nommé sous-préfet de Thiers (Puy-de-Dôme), en remplacement de M. Chassoux.

M. Lemonnier, conseiller de préfecture de la Vienne, a été nommé sous-préfet de Loudun (Vienne), en remplacement de M. Dessains.

M. le vicomte de Chanaleilles, sous-préfet de La Flèche, a été nommé sous-préfet de Montélimar (Drôme), en remplacement de M. Féret.

M. Bousquet-Foltz, sous-préfet d'Aubusson, a été nommé sous-préfet de La Flèche (Sarthe), en remplacement de M. le vicomte de Chanaleilles.

M. Le Roy de la Brière, sous-préfet de Baugé, a été nommé sous-préfet de Vitré (Ille-et-Vilaine), en remplacement de M. Calla.

M. de Joly, sous-préfet de Saint-Calais, a été nommé sous-préfet de Baugé (Maine-et-Loire), en remplacement de M. Le Roy de la Brière.

On écrit des Sables-d'Olonne au *Journal de la Vienne* que, dans la nuit de mercredi à

jeudi, il a fait une tempête effrayante. La mer était furieuse. Des vagues énormes franchissaient la jetée. Le port lui-même n'a pas été à l'abri des efforts de la tempête. Les rails qui joignent la gare au port ont été arrachés par l'effort des vagues.

Aujourd'hui, grâce à l'activité de M. Tyndall, ingénieur en chef de la compagnie de la Vendée, la voie est complètement réparée.

Pour ceux de nos lecteurs qui ne connaissent pas les Sables, il est bon de dire que la voie qui a été détruite n'est pas utilisée pour le transport des voyageurs. Elle sert à amener les marchandises du port à la gare. Ceux qui connaissent la localité seront étonnés de voir que la mer ait pu porter ses ravages si loin; le spectacle qu'elle offrait devait être réellement terrifiant.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 17 octobre 1875.

Versements de 50 déposants (2 nouveaux), 5,866 fr.

Remboursements, 8,242 fr. 96 c.

Bulletin de la Bourse.

Paris, 16 octobre 1875.

Le marché a été très-actif aujourd'hui, aussi le mouvement de hausse commencé hier a-t-il continué. Beaucoup d'affaires ont été traitées et les transactions ont eu un remarquable caractère de facilité.

Les recettes générales ont chuté 37,000 fr. de 5 0/0 et 48,000 fr. de 3 0/0.

Le 5 0/0 débutant en hausse de 40 centimes, à 104,75, a gagné encore 40 autres centimes dans le cours de la bourse et a clôturé ferme à 104,85.

Le 3 0/0 a ouvert en hausse de 20 centimes à 65,50, et il était demandé en clôture à 65,45.

Le Turc paraît vouloir se maintenir dans les cours de 28; il était hier à 27,50 et il a remonté jusqu'à 28,20.

L'Italien fait 73,65; il a donc regagné 30 centimes depuis hier.

Les chemins de fer n'ont pas depuis quelque temps subi de grandes variations. On les cote au comptant : Charentes (tout payé), 350; Est, 586,25; Lyon, 982,50; Midi, 700; Nord, 4180; Orléans, 978,75; Orléans à Châlons (annuités), 496; Ouest, 605.

Le Crédit mobilier a encore gagné 4,25 aujourd'hui; il était très-demandé en clôture à 174,25. Les primes dont 25 c. ont fait 180.

Le Gaz est à 1047,50.

Le Mobilier espagnol a gagné 45 fr. et franchit par conséquent le cours de 700; il fait 705 et il a même été jusqu'à 720.

Les Lombards sont à 243,75 en hausse de 5 fr. et les Autrichiens à 613,75 stationnaires.

L'Extérieure espagnole est en légère hausse: elle fait 48; et l'Intérieure, qui a également gagné quelque chose, fait 45 1/16.

Pour les articles non signés: P. GONET.

CHEMIN DE FER DE POITIERS A SAUMUR. — GARE VENDÉE. — Service d'hiver, 18 octobre 1875.

PRIX DES PLACES				NOMS DES STATIONS	PRIX DES PLACES				NOMS DES STATIONS				
1 <sup>re</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe	3 <sup>e</sup> classe	DISTANCES		1 <sup>re</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe	3 <sup>e</sup> classe	DISTANCES					
				POITIERS A SAUMUR					SAUMUR A POITIERS				
				MATIN	MATIN	SOIR	SOIR	MATIN	MATIN	SOIR	SOIR		
2 20	1 65	1 20	18	POITIERS..... départ	6 30	10 30	12 30	6 40	SAUMUR..... départ	6 10	11 30	1 40	7 40
				Neuville.....	6 37	11 19	1 51	7 31	Chacé, Varrains.....	6 18	11 41	1 57	7 48
				Mirebeau.....	7 6	11 55	2 57	8 9	Saint-Cyr-en-Bourg, Brézé... SOIR	6 26	11 51	2 13	7 56
3 95	2 95	2 10	32	Moncontour.....	7 39	12 40	4 4	8 52	Montreuil-Bellay.....	6 42	12 18	3 10	8 14
6 25	4 70	3 45	51	Arçay (bifurcation)..... départ	8 10	1 17	4 51	9 33	La Motte-Bourbon.....	6 52	12 30	3 35	8 24
7 75	5 80	4 25	63	Arçay (bifurcation)..... arrivée	8 22	1 31	5 14	9 46	Saint-Léger, Morton.....	7 1	12 41	4 2	8 33
8 70	6 50	4 75	71	LOUDUN (bifurcation)..... départ	8 35	1 50	5 40	10 5	Les Trois-Moutiers.....	7 10	12 53	4 24	8 42
9 70	7 30	5 30	79	Les Trois-Moutiers.....	8 49	2 7	6 »	10 19	LOUDUN (bifurcation)..... arrivée	7 24	1 9	4 46	8 55
10 20	7 60	5 60	83	Saint-Léger, Morton.....	8 58	2 18	6 14	10 28	Arçay (bifurcation)..... départ	7 33	1 32	9 18	9 18
10 80	8 10	5 90	88	La Motte-Bourbon.....	9 6	2 28	6 27	10 36	Moncontour.....	8 1	1 51	9 48	10 9
11 40	8 55	6 »	90	Montreuil-Bellay.....	9 17	2 47	6 48	10 46	Mirebeau.....	8 22	2 19	10 9	10 9
12 50	9 35	6 »	103	Saint-Cyr-en-Bourg, Brézé... SOIR	9 33	3 7	7 12	11 2	Neuville.....	9 »	3 4	10 45	10 45
13 50	10 15	6 »	107	Chacé, Varrains.....	9 41	3 17	7 25	11 10	POITIERS..... arrivée	9 30	3 47	11 14	11 14
15 50	11 15	6 »	110	SAUMUR..... arrivée.	9 52	3 30	7 38	11 21		10 7	4 35	11 51	11 51

CHEMINS DE FER DE LA VENDÉE.

PRIX DES PLACES				NOMS DES STATIONS	PRIX DES PLACES				NOMS DES STATIONS				
1 <sup>re</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe	3 <sup>e</sup> classe	DISTANCES		1 <sup>re</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe	3 <sup>e</sup> classe	DISTANCES					
				Paris..... départ.	SOIR	MATIN	MATIN	MATIN	Les Sables-d'Olonne.. départ.	MATIN	MATIN	MATIN	SOIR
				Tours..... départ.	10 45	12 30	10 45	7 15	La Roche-sur-Yon.....	7 50	11 20	11 20	5 15
3 15	2 40	1 75	26	Azay-le-Rideau.....	5 50	10 45	3 40	5 50	Bressuire (bifurcation).....	5 20	8 57	1 10	6 18
				Chinon.....	6 32	11 45	4 23	6 56	SOIR	11 40	4 55	8 35	8 35
6 15	4 60	3 40	50	Loudun (bifurcation).....	7 12	12 44	5 3	8 8	SOIR	12 34	6 15	9 18	9 18
9 »	6 75	4 95	73	Arçay (bifurcation).....	7 47	1 42	5 37	9 2	Arçay (bifurcation).....	7 11	1 7	6 53	9 46
9 95	7 45	5 50	81	Arçay (bifurcation).....	8 5	2 5	5 48	9 52	Loudun (bifurcation).....	7 44	1 26	7 20	10 3
12 10	9 05	6 65	98	Thouars.....	8 34	2 49	6 17	10 30	Chinon.....	8 28	2 2	8 12	10 33
15 75	11 80	8 65	128	Bressuire (bifurcation).....	9 40	3 51	7 4	11 30	Azay-le-Rideau.....	9 18	2 45	9 20	11 13
				SOIR	9 40	3 51	7 4	11 30	Tours..... arrivée.	10 10	3 30	10 22	11 50
25 30	19 80	14 50	214	La Roche-sur-Yon.....	12 7		9 42		Paris (express)..... arrivée.	4 40	9 54	5 5	5 5
30 90	23 20	16 95	251	Les Sables-d'Olonne.. arrivée.	1 7		10 33		Paris (omnibus)..... arrivée.	7 58	11 44		

